



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 11 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à CAUX (Salle du Peuple), sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 44
- Pouvoirs : 8

Date de convocation :

Lundi 4 février 2019

Affichage effectué le :

19 FEV. 2019

OBJET :

Rapport 2018 sur la situation de la CAHM en matière de développement durable, préalablement au Rapport d'Orientation Budgétaire 2019

N° 002794

Question N°1 à l'O.J.

Réf. : Politiques contractuelles
Rubrique dématérialisation : 8.4
Aménagement du territoire

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, M. Alain LEBAUBE **AUMES** : M. Jean-Marie **AT BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS, Mme Yvette BOUTEILLER **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD, M. Alain RYAUZ **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe NOISSETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE

Absents Excusés :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ **PORTIRAGNES** : M. Philippe CALAS

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Jean-Luc CHAILLOU donne pouvoir à M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA, Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à M. Bernard SAUCEROTTE, M. Richard MONEDERO donne pouvoir à M. Armand RIVIERE

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Daniel RENAUD, Conseiller délégué aux énergies renouvelables

RECU EN PREFECTURE

Le 19 février 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-24340619-20190114-mc10002794f

Monsieur le conseiller délégué aux énergies renouvelables rappelle que l'article L.2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants, la présentation d'un rapport sur la situation en matière de développement durable préalablement au rapport annuel d'orientation budgétaire.

Cette obligation s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens mais aussi de prise de conscience des élus pour une plus grande intégration des enjeux de développement durable dans l'action publique.

Ledit rapport dresse un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, ainsi que l'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes menés par la collectivité.

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, dans le cadre de l'exercice de ses compétences et de son fonctionnement dispose d'une stratégie de développement durable à l'appui des multiples documents de

cadre qui guident les différents secteurs de son action, parmi lesquels on peut citer : le Plan Climat Energie Territorial, le Projet de Territoire en cours d'actualisation, un Plan Local de l'Habitat ou encore le Plan global de Déplacement.

Ce rapport n'a pas pour ambition de relater l'activité de l'agglomération de l'année 2018 mais il développe un certain nombre d'actions menées en réponse aux finalités précitées, il met en lumière des actions phare qui ont émergé durant cet exercice.

Il s'organise en 5 chapitres correspondant aux 5 finalités de la Stratégie Nationale, garantissant une cohérence de l'action publique à des échelles diverses et variées :

CHAPITRE 1 : La lutte contre le changement climatique

- Un accroissement de la maîtrise de la consommation d'énergie
- Un engagement pour la transition énergétique du territoire en favorisant la production des énergies renouvelables
- Des actions en faveur d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Une nécessaire adaptation du territoire aux effets du changement climatique

CHAPITRE 2 : La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

- Respect et gestion rationnelle de la ressource en eau
- Actions en faveur de la biodiversité et de la santé publique
- Valorisation et approche multifonctionnelle des espaces naturels et ruraux

CHAPITRE 3 : L'épanouissement de tous les êtres humains

- Le maintien et l'amélioration du cadre de vie des habitants
- Une offre économique performante et innovante génératrice d'emplois et d'avenir
- Une offre diversifiée en économie culturelle et en loisirs

CHAPITRE 4 : La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

- Favoriser l'accès au logement et à l'emploi
- La politique de la ville

CHAPITRE 5 : Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable

- Une économie responsable
- Le développement des circuits courts

Le **Plan Climat Air Energie Territorial**, document d'orientations stratégiques répondant aux enjeux majeurs d'atténuation (réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduction des consommations d'énergie, développer les énergies renouvelables et de récupération) et d'adaptation aux effets du changement climatique (réduction de la vulnérabilité, leviers de résilience) est en cours d'élaboration et sera finalisé à la fin de l'année 2019.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer et à acter le présent rapport préalablement au rapport d'orientation budgétaire 2019.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Vu le Bureau Communautaire du 28 janvier 2019
Où l'exposé de son conseiller délégué,
Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2018 sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable de la CA Hérault Méditerranée et joint en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré à CAUX les jours, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 11 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à CAUX (Salle du Peuple), sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 44
- Pouvoirs : 8

Date de convocation :

Lundi 4 février 2019

Affichage effectué le :

19 FEV. 2019

OBJET :

Adoption du Rapport
d'Orientation Budgétaire 2019

N° 002795

Question N°2 à l'O.J.

Réf : Finances, Observatoire Fiscal
Rubrique dématérialisation : 7.1.6
ROB et autres actes d'orientation
budgétaire

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, M. Alain LEBAUBE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS, Mme Yvette BOUTEILLER **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD, M. Alain RYAUX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe NOISSETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE

Absents Excusés :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ **PORTIRAGNES** : M. Philippe CALAS

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Jean-Luc CHAILLOU donne pouvoir à M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA, Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à M. Bernard SAUCEROTTE, M. Richard MONEDERO donne pouvoir à M. Armand RIVIERE

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

RECU EN PREFECTURE

Le 19 février 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

98_DE-034-243400819-20190113-4mc100027950

Monsieur le Président expose que conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui s'applique aux structures intercommunales comportant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, l'exécutif présente au Conseil Communautaire un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Un débat doit se tenir, sur la base de ce rapport, dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

De plus, en application du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 pris pour l'application de l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (nouvel article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), le nouvel article L. 2312-1 du CGCT prévoit que le Conseil débattre sur un rapport établi par l'exécutif relatif aux orientations budgétaires (ROB) dans une délibération spécifique.

Le D.O.B. permet d'informer les élus sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et sur les priorités envisagées, afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif (prévu le 25 mars 2019). Ainsi, ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations et des engagements qui préfigurent les priorités du budget primitif en s'exprimant sur la stratégie financière à adopter.

Le présent rapport qui contient des données synthétiques sur le contexte dans lequel évoluent les collectivités locales et sur la situation financière de notre Communauté d'Agglomération a été établi et transmis à tous les conseillers communautaires pour servir de support au débat.

A l'issue du débat, le ROB doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

Vu le Bureau Communautaire du 28 février 2019,

*Considérant la transmission du Rapport sur les Orientations Budgétaires
aux conseillers communautaires dans les délais réglementaires*

DECIDE A LA MAJORITE DES VOTANTS

2 Abst : Mme LE GOFF (procuration : Noëlle MARTINEZ)

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2019, conformément aux règles légales en vigueur ;
- **D'APPROUVER** le Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 ci-annexé ;
- **DIT QUE** cette délibération sera notifiée aux services préfectoraux.

Fait et délibéré à CAUX les jours, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 11 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à CAUX (Salle du Peuple), sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 44
- Pouvoirs : 8

Date de convocation :

Lundi 4 février 2019

Affichage effectué le :

19 FEV. 2019

OBJET :

Travaux Fibre Optique sur le territoire intercommunal - raccordement sites avec la commune de Pézenas : fonds de concours de la commune de Pézenas

N° 002796

Question N°3 à l'O.J.

Réf. : Informatique et systèmes d'information
Rubrique dématérialisation : 7.8
Fonds de concours

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, M. Alain LEBAUBE AUMES : M. Jean-Marie AT BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS, Mme Yvette BOUTEILLER CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ FLORENSAC : M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD, M. Alain RYLAUX NIZAS : M. Daniel RENAUD PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE PINET : M. Gérard BARRAU POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe NOISETTE SAINT THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL TOURBES : M. Christian JANTEL VIAS : Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE

Absents Excusés :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ PORTIRAGNES : M. Philippe CALAS

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Jean-Luc CHAILLOU donne pouvoir à M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET FLORENSAC : M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA, Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF VIAS : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à M. Bernard SAUCEROTTE, M. Richard MONEDERO donne pouvoir à M. Armand RIVIERE

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. AMIEL Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

RECU EN PREFECTURE

Le 19 février 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20190111-fmc1D0027900

Monsieur le Vice-Président rappelle que, dans le cadre de sa compétence Haut Débit, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a décidé de déployer un réseau de fibre optique afin de permettre d'une part, d'interconnecter les diverses infrastructures informatiques pour bénéficier de prestations Telecom de grande qualité à des prix moindres et, d'autre part de favoriser la mutualisation des systèmes d'information (informatique et téléphonie) entre les collectivités territoriales afin de réduire drastiquement leurs frais de communication tout en améliorant la qualité des liaisons.

Comme prévu dans le schéma directeur du Très Haut Débit, la Communauté d'Agglomération procède à des travaux afin de desservir les sites communaux de Pézenas en fibre optique.
A titre indicatif, le montant total des travaux est estimé à 50 000 € HT.

Les dispositions de l'article L 5214-16 et L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, telles que modifiées par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, permettent à une commune membre d'une Communauté d'Agglomération de verser, à cette dernière, un fonds de concours et ce pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement, le montant total du fonds ne pouvant excéder la part de

financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Sur le plan formel, le versement de fonds de concours doit faire l'objet d'accords concordants, exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser la perception d'un fonds de concours, à hauteur de 50 % du montant HT des travaux précités, versé par la commune de Pézenas.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5214-16 et L 5216-5,
- Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et notamment les dispositions incluant la commune de Pézenas comme l'une de ses communes membres, ainsi que celle rendant la Communauté d'Agglomération compétente en matière d'établissement de nouvelles structures haut débit, complémentaires des réseaux d'initiative privées et publiques, participant à l'aménagement du territoire et répondant aux besoins propres de ses communes membres,
- Considérant que la commune de Pézenas souhaite renforcer le réseau Très Haut Débit présent sur son territoire et interconnecter ses diverses infrastructures informatiques, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Pézenas,
- Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Vu le Bureau Communautaire du 28 janvier 2019
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la perception d'un fonds de concours versé par la commune de Pézenas en vue de participer au financement des travaux de fibre optique, à hauteur de 50 % du montant HT des travaux ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

Fait et délibéré à CAUX les jours, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 11 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à CAUX (*Salle du Peuple*), sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 44
- Pouvoirs : 8

Date de convocation :

Lundi 4 Février 2019

Affichage effectué le :

19 FEV. 2019

OBJET :

Travaux Fibre Optique sur le territoire intercommunal - raccordement sites avec la commune de Portiragnes : fonds de concours de la commune de Portiragnes

N° 002797

Question N°4 à l'O.J.

Réf. : Informatique et systèmes d'information
Rubrique dématérialisation : 7.8
Fonds de concours

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, M. Alain LEBAUBE AUMES : M. Jean-Marie AT BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS, Mme Yvette BOUTEILLER CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ FLORENSAC : M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD, M. Alain RYLAUX NIZAS : M. Daniel RENAUD PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE PINET : M. Gérard BARRAU POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe NOISSETTE SAINT THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL TOURBES : M. Christian JANTEL VIAS : Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE

Absents Excusés :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ PORTIRAGNES : M. Philippe CALAS

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Jean-Luc CHAILLOU donne pouvoir à M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET FLORENSAC : M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA, Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF VIAS : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à M. Bernard SAUCEROTTE, M. Richard MONEDERO donne pouvoir à M. Armand RIVIERE

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. AMIEL Vice-président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

RECU EN PREFECTURE

Le 19 février 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes.

98_DE-034-24340819-20190111-Annex1D002797D

Monsieur le Vice-Président rappelle que, dans le cadre de sa compétence Haut Débit, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a décidé de déployer un réseau de fibre optique afin de permettre d'une part, d'interconnecter les diverses infrastructures informatiques pour bénéficier de prestations Telecom de grande qualité à des prix moindres et, d'autre part de favoriser la mutualisation des systèmes d'information (informatique et téléphonie) entre les collectivités territoriales afin de réduire drastiquement leurs frais de communication tout en améliorant la qualité des liaisons.

Comme prévu dans le schéma directeur du Très Haut Débit, la Communauté d'Agglomération procède à des travaux afin de desservir les sites communaux de Portiragnes en fibre optique.

A titre indicatif, le montant total des travaux est estimé à 164 000 € HT.

Les dispositions de l'article L 5214-16 et L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, telles que modifiées par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, permettent à une commune membre d'une Communauté d'Agglomération de verser, à cette dernière, un fonds de concours et ce pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement, le montant total du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Sur le plan formel, le versement de fonds de concours doit faire l'objet d'accords concordants, exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser la perception d'un fonds de concours, à hauteur de 50 % du montant HT des travaux précités, versé par la commune de Portiragnes.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5214-16 et L 5216-5,
- Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et notamment les dispositions incluant la commune de Portiragnes comme l'une de ses communes membres, ainsi que celle rendant la Communauté d'Agglomération compétente en matière d'établissement de nouvelles structures haut débit, complémentaires des réseaux d'initiative privées et publiques, participant à l'aménagement du territoire et répondant aux besoins propres de ses communes membres,
- Considérant que la commune de Portiragnes souhaite renforcer le réseau Très Haut Débit présent sur son territoire et interconnecter ses diverses infrastructures informatiques, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Portiragnes,
- Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Vu le Bureau Communautaire du 28 janvier 2019
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la perception d'un fonds de concours versé par la commune de Portiragnes en vue de participer au financement des travaux de fibre optique, à hauteur de 50 % du montant HT des travaux ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette question.

Fait et délibéré à CAUX les jours, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2019

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 44
- Pouvoirs : 8

Date de convocation :

Lundi 4 Février 2019

Affichage effectué le :

19 FEV. 2019

OBJET :

Travaux Fibre Optique sur le territoire intercommunal : raccordement sites de la commune de Vias - fonds de concours de la commune de Vias

N° 002798

Question N°5 à l'O.J.

Réf. : Informatique et systèmes d'information
Rubrique dématérialisation : 7.8.
Fonds de concours

L'an deux mille dix neuf et le lundi 11 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à CAUX (Salle du Peuple), sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, M. Alain LEBAUBE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS, Mme Yvette BOUTEILLER **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD, M. Alain RYAUX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe NOISETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE

Absents Excusés :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ **PORTIRAGNES** : M. Philippe CALAS

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Jean-Luc CHAILLOU donne pouvoir à M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA, Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à M. Bernard SAUCEROTTE, M. Richard MONEDERO donne pouvoir à M. Armand RIVIERE

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. AMIEL Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

RECU EN PREFECTURE

Le 19 février 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20190111-1nc1D002798D

Monsieur le Vice-Président rappelle que, dans le cadre de sa compétence Haut Débit, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a décidé de déployer un réseau de fibre optique afin de permettre d'une part, d'interconnecter les diverses infrastructures informatiques pour bénéficier de prestations Telecom de grande qualité à des prix moindres et, d'autre part de favoriser la mutualisation des systèmes d'information (informatique et téléphonie) entre les collectivités territoriales afin de réduire drastiquement leurs frais de communication tout en améliorant la qualité des liaisons.

Comme prévu dans le schéma directeur du Très Haut Débit, la Communauté d'Agglomération procède à des travaux afin de desservir les sites communaux de Vias en fibre optique. A titre indicatif, le montant total des travaux est estimé à 160 000 € HT.

Les dispositions de l'article L 5214-16 et L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, telles que modifiées par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, permettent à une commune membre d'une Communauté d'Agglomération de verser, à cette dernière, un fonds de concours et ce pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement, le montant total du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Sur le plan formel, le versement de fonds de concours doit faire l'objet d'accords concordants, exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser la perception d'un fonds de concours, à hauteur de 50 % du montant HT des travaux précités, versé par la commune de Vias.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5214-16 et L 5216-5,
- Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et notamment les dispositions incluant la commune de Vias comme l'une de ses communes membres, ainsi que celle rendant la Communauté d'Agglomération compétente en matière d'établissement de nouvelles structures haut débit, complémentaires des réseaux d'initiative privées et publiques, participant à l'aménagement du territoire et répondant aux besoins propres de ses communes membres,
- Considérant que la commune de Vias souhaite renforcer le réseau Très Haut Débit présent sur son territoire et interconnecter ses diverses infrastructures informatiques, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Vias,
- Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,

Vu le Bureau Communautaire du 28 janvier 2019

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la perception d'un fonds de concours versé par la commune de Vias en vue de participer au financement des travaux de fibre optique, à hauteur de 50 % du montant HT des travaux ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette question.

Fait et délibéré à CAUX les jours, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 11 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à CAUX (*Salle du Peuple*), sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 44
- Pouvoirs : 8

Date de convocation :

Lundi 4 Février 2019

Affichage effectué le :

19 FEV. 2019

OBJET :

Grille tarifaire des redevances
d'occupation du domaine public
et des frais d'accès aux
infrastructures de fibres
optiques – modification de la
délibération n° 002744 du
03/12/2018

N° 002799

Question N°6 à l'O.J.

Réf. : Informatique et systèmes
d'information
Rubrique dématérialisation : 7.1.3
Tarifs des services publics

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, M. Alain LEBAUDE AUMES : M. Jean-Marie AT BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS, Mme Yvette BOUTEILLER CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ FLORENSAC : M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD, M. Alain RYAUX NIZAS : M. Daniel RENAUD PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE PINET : M. Gérard BARRAU POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe NOISSETTE SAINT THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL TOURBES : M. Christian JANTEL VIAS : Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE

Absents Excusés :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ PORTIRAGNES : M. Philippe CALAS

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Jean-Luc CHAILLOU donne pouvoir à M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET FLORENSAC : M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA, Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF VIAS : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à M. Bernard SAUCEROTTE, M. Richard MONEDERO donne pouvoir à M. Armand RIVIERE

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. AMIEL Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

RECU EN PREFECTURE

Le 19 février 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20190111-4mc1D0027990

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'au titre des actions à mener dans le cadre de la compétence numérique de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, une délibération a été prise lors du Conseil Communautaire du 3 décembre 2018 (délibération n° 002744) validant la grille tarifaire.

Suite à une erreur matérielle, il est nécessaire aujourd'hui d'apporter une modification aux tarifs des prestations d'hébergement et de services :

Prestations d'hébergement	Coût de la location	Frais d'Accès au Service
½ baie, soit 20U	800 € / mois	550 €
1 baie soit 42U	1 200€ / mois	550 €

Service de collecte en IRU	Tarification IRU > 5000m*	Frais d'Accès au Service
Collecte NRO 2 FO Qualité de maintenance selon option souscrite Engagement 20 ans	8.08 €	2 500 €
Collecte NRO 2 FO Qualité de maintenance selon option souscrite Engagement 25 ans	8.50 €	2 500 €

*le tarif s'applique dès le premier mètre souscrit au-delà de 5 000 m et s'ajoute au montant du forfait initial de 5 000 m

Il est précisé que le coût annuel des services de collecte en location est un coût au mètre linéaire.

Enfin, la Communauté d'Agglomération indique que les tarifs IRU sont accompagnés par une redevance de maintenance du réseau :

Option souscrite	CTR	Qualité de service de maintenance	Forfait
Prémium	8 H	24h / 24 – 7 jours / 7	15 %
Optimisé	24 H	Heures et jours ouvrés	5 %

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur la modification des tarifs telle que sus exposée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 28 janvier 2019

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE MODIFIER** les tarifs des redevances d'occupation du domaine public relatifs au frais d'accès au réseau Très Haut Débit en fibre optique de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée tels que sus mentionnés ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la CAHM à signer tous les documents de type bon de commande, convention ou contrat que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée contractualisera avec des opérateurs en lien avec sa compétence numérique et son statut d'opérateur aménageur numérique au titre du régime général et se rapportant à cette affaire ;
- **D'ENCAISSER** les recettes correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à CAUX les jours, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 11 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à CAUX (Salle du Peuple), sous la présidence de monsieur M. Gilles D'ETTORE,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 44
- Pouvoirs : 8

Date de convocation :

Lundi 4 Février 2019

Affichage effectué le :

19 FEV. 2019

OBJET :

Adhésion à la mission
remplacement du centre de
gestion de la fonction publique
territoriale de l'Hérault

N° 002800

Question N°7 à l'O.J.

Réf. : Ressources humaines
Rubrique dématérialisation : 8.6 emploi
formation

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, M. Alain LEBAUBE AUMES : M. Jean-Marie AT BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS, Mme Yvette BOUTEILLER CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ FLORENSAC : M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD, M. Alain RYAUX NIZAS : M. Daniel RENAUD PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE PINET : M. Gérard BARRAU POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe NOISSETTE SAINT THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL TOURBES : M. Christian JANTEL VIAS : Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE

Absents Excusés :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ PORTIRAGNES : M. Philippe CALAS

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Jean-Luc CHAILLOU donne pouvoir à M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET FLORENSAC : M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA, Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF VIAS : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à M. Bernard SAUCEROTTE, M. Richard MONEDERO donne pouvoir à M. Armand RIVIERE

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. SICARD Vice-Président délégué aux ressources humaines

RECU EN PREFECTURE

Le 19 février 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20190114-4mc1D00280009

Monsieur le Vice-Président expose que la loi n° 84-53 modifiée du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale dispose dans son article 25 que « les centres de gestion peuvent assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements, à la demande de ces collectivités et établissements. Ils peuvent mettre des agents à disposition des collectivités et établissements qui le demandent en vue d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou d'assurer des missions temporaires ou en cas de vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu. Ils peuvent également mettre des fonctionnaires à disposition des collectivités et établissements en vue de les affecter à des missions permanentes à temps complet ou non complet. »

Il indique que la Communauté d'Agglomération a régulièrement besoin de remplacer des agents temporairement absents afin de maintenir les missions de service public exercés dans le cadre de ses compétences.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) propose un service de remplacement à destination des collectivités et établissements du département. Pour pouvoir bénéficier de ses services, il est nécessaire de signer avec le CDG 34 une convention d'adhésion de principe.

Cette convention n'engagera la CAHM seulement dans le cas où elle fait appel à ce service, notamment en assurant au CDG 34 l'exclusivité de l'offre de remplacement et en versant à ce dernier les frais liés aux salaires bruts et charges augmentés de 6 % pendant la durée du remplacement.

Il est donc proposé d'autoriser monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au service remplacement du CDG 34 afin de bénéficier de ce service autant que de besoin.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux ressources
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 28 janvier 2019
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'adhésion au service de remplacement du CDG 34 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer la convention avec le CDG 34 ;
- **DE PREVOIR** au Budget principal de la CAHM les crédits nécessaires ;

Fait et délibéré à CAUX les jours, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 11 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à CAUX (*Salle du Peuple*), sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 44
- Pouvoirs : 8

Date de convocation :

Lundi 4 Février 2019

Affichage effectué le :

19 FEV. 2019

OBJET :

Modification de la convention de
médecine préventive

N° 002801

Question N°8 à l'O.J.

Réf. : Ressources Humaines
Rubrique dématérialisation :
convention de mandat 1.3.1
Délibérations autorisant la signature
des conventions

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, M. Alain LEBAUBE AUMES : M. Jean-Marie AT BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS, Mme Yvette BOUTEILLER CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ FLORENSAC : M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD, M. Alain RYLAUX NIZAS : M. Daniel RENAUD PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE PINET : M. Gérard BARRAU POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe NOISSETTE SAINT THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL TOURBES : M. Christian JANTEL VIAS : Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE

Absents Excusés :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ PORTIRAGNES : M. Philippe CALAS

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Jean-Luc CHAILLOU donne pouvoir à M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET FLORENSAC : M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA, Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF VIAS : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à M. Bernard SAUCEROTTE, M. Richard MONEDERO donne pouvoir à M. Armand RIVIERE

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. SICARD Vice-Président délégué aux ressources humaines

RECU EN PREFECTURE

Le 19 février 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-054-243400819-20190114-mc1D00280199

Monsieur le Vice-Président expose que lors de sa séance du 17 novembre 2014, le Conseil Communautaire a approuvé la convention de gestion de la médecine de prévention entre la ville d'Agde et la CAHM.

Cette convention prévoyait la mise à disposition de moyens humains et logistiques par la ville d'Agde à hauteur de 28 % d'un temps complet au bénéfice de la CAHM afin de remplir les missions de médecine préventive, le service étant constitué d'un médecin de prévention et d'un secrétariat.

Il est envisagé de renforcer ce service d'un infirmier de prévention afin de pouvoir faire face aux besoins en terme de visite de suivis réguliers en conformité avec la réglementation et ainsi libérer du temps de médecine pour les actions de prévention et les visites de terrain.

De plus, la communauté d'agglomération n'étant plus affiliée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault, il lui revient d'assurer le secrétariat pour son comité médical et sa commission de réforme. Au regard du nombre de dossiers traités, de la spécificité de cette mission et de l'organisation liée au respect du secret médical, il semble opportun de mutualiser cette fonction avec la commune d'Agde et le CCAS dans le cadre de l'organisation globale du service de médecine préventive.

Enfin, suite aux transferts de compétences et mutualisations de services opérés, il apparaît nécessaire de mettre à jour la répartition des coûts entre les structures avec les effectifs au 31 décembre 2018 de chacun.

Ainsi, il est proposé d'appliquer une clé de répartition de 28,9 % d'un temps complet pour chaque poste.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux ressources humaines

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 28 janvier 2019

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** les modifications de la convention afin d'inclure les services d'un infirmier et du secrétariat du comité médical et de la commission de réforme ainsi que de mettre à jour le taux de participation de la CAHM ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer la convention modifiée,
- **D'INSCRIRE** au Budget principal de la CAHM les crédits nécessaires ;

Fait et délibéré à CAUX les jours, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 11 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à CAUX (Salle du Peuple), sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 44
- Pouvoirs : 8

Date de convocation :

Lundi 4 Février 2019

Affichage effectué le :

19 FEV. 2019

OBJET :

Renouvellement de la mise à disposition d'un agent de la ville d'Agde à 50 % d'un temps complet pour l'observatoire intercommunal de la délinquance

N° 002802

Question N°9 à l'O.J.

Réf. : Ressources humaines
Rubrique dématérialisation : 4.1.6 mise à disposition

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, M. Alain LEBAUBE AUMES : M. Jean-Marie AT BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS, Mme Yvette BOUTEILLER CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ FLORENSAC : M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT NEZIGNAN L'EYEUQUE : M. Edgar SICARD, M. Alain RYAUX NIZAS : M. Daniel RENAUD PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE PINET : M. Gérard BARRAU POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe NOISSETTE SAINT THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL TOURBES : M. Christian JANTEL VIAS : Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE

Absents Excusés :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ PORTIRAGNES : M. Philippe CALAS

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Jean-Luc CHAILLOU donne pouvoir à M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET FLORENSAC : M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA, Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF VIAS : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à M. Bernard SAUCEROTTE, M. Richard MONEDERO donne pouvoir à M. Armand RIVIERE

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. SICARD Vice-Président délégué aux ressources humaines

RECU EN PREFECTURE

Le 19 février 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

39_DE-034-243400819-20190114-knc1D002802D

- ✓ Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale et notamment, ses articles 61 et 61-1 ;
- ✓ Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
- ✓ Vu l'avis du Comité Technique de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée réuni en date du 1^{er} février 2019.

Monsieur le Vice-Président expose qu'en janvier 2016, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a réactivé son Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPDR). A cette occasion, les élus du territoire et les techniciens des collectivités ainsi que des différentes administrations ou associations ont élaboré la Stratégie territoriale 2016-2020 qui prévoit, entre autre, la création d'un Observatoire Intercommunal de la Délinquance.

Monsieur le Rapporteur précise que cet Observatoire, basé à la Maison de la Justice et du Droit

d'Agde, réalise des études statistiques de l'état des troubles à la tranquillité publique et des faits de délinquance à partir des données partagées entre l'Etat, les communes et tout partenaire intéressé au sein d'un cadre juridique approprié. Il permet, également, de préparer et d'adapter les décisions des autorités concernant les interventions sur le terrain et d'éventuels aménagements.

Afin d'alimenter cet observatoire, la commune d'Agde a mis à disposition à hauteur de 50 % d'un temps complet un agent de la Maison de la Justice et du Droit. Cette mise à disposition est arrivée à échéance le 31/12/2018.

Il est nécessaire de continuer d'alimenter l'observatoire, aussi il est proposé de renouveler la mise à disposition d'un agent de la ville d'Agde à hauteur de 50 % d'un temps complet pour une durée d'un an renouvelable une fois par tacite reconduction.

Cette mise à disposition interviendra en contre partie du remboursement par la CAHM à la ville d'Agde des coûts salariaux correspondants au prorata du temps et de la durée de la mise à disposition.

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil Communautaire à se prononcer sur l'opportunité de cette mise à disposition qui permet de mutualiser l'expertise d'un agent de la ville en matière de cohésion sociale.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux ressources humaines

Vu le Bureau Communautaire du 28 janvier 2019

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 1^{er} février 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le renouvellement de la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial titulaire de la ville d'Agde auprès de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à 50 % de son temps de travail à partir du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 1 an renouvelable une fois par tacite reconduction dans le cadre du pilotage de l'Observatoire intercommunal de la délinquance ;
- **DE REMBOURSER** à la ville d'Agde les coûts salariaux de l'agent concerné au prorata du temps et de la durée de la mise à disposition ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la CAHM ou Monsieur le Vice-Président délégué aux ressources humaines à signer la convention de mise à disposition ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré à CAUX les jours, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2019

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 44
- Pouvoirs : 8

Date de convocation :

Lundi 4 Février 2019

Affichage effectué le :

19-FEV. 2019

OBJET :

Renouvellement de la mise à disposition d'un agent de la ville d'Agde à 50 % de son temps de travail pour la mise en place d'une direction des systèmes d'information mutualisés

N° 002803

Question N°10 à l'O.J.

Réf. : Ressources humaines
Rubrique dématérialisation : 4.1.6 mise à disposition

L'an deux mille dix neuf et le lundi 11 février à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à CAUX (*Salle du Peuple*), sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES AGDE ; M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, M. Alain LEBAUBE AUMES ; M. Jean-Marie AT BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS, Mme Yvette BOUTEILLER CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE CAZOLS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ FLORENSAC : M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD, M. Alain RYAUZ NIZAS : M. Daniel RENAUD PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE PINET : M. Gérard BARRAU POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe NOISETTE SAINT THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL TOURBES : M. Christian JANTEL VIAS : Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE

Absents Excusés :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ PORTIRAGNES : M. Philippe CALAS

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Jean-Luc CHAILLOU donne pouvoir à M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET FLORENSAC : M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA, Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF VIAS : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à M. Bernard SAUCEROTTE, M. Richard MONEDERO donne pouvoir à M. Armand RIVIERE

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. SICARD Vice-Président aux ressources humaines

RECU EN PREFECTURE

Le 19 février 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-094-243400819-20190114-4nc1D0028030

- ✓ *Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale et notamment, ses articles 61 et 61-1 ;*
- ✓ *Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;*
- ✓ *Vu l'avis du Comité Technique de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée réuni en date du 1^{er} février 2019.*

Monsieur le Vice-Président rappelle que depuis le 1^{er} juillet 2017, un cadre de la ville d'Agde est mis à disposition à hauteur de 50 % d'un temps complet dans le cadre de la réflexion sur la mutualisation des directions des Systèmes d'Information de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et de la ville d'Agde.

Monsieur le rapporteur précise que cette mise à disposition est arrivée à échéance le 31 décembre 2018.

Le processus de mutualisation étant engagé et donnant toute satisfaction, il est proposé de renouveler la mise à

disposition dudit cadre qui fera l'objet d'une convention pour une durée de 1 an renouvelable une fois par tacite reconduction et donnera lieu à remboursement de la part de la CAHM du coût salarial au prorata-temporis.

Il précise que cette mutualisation devra prendre en considération :

- L'organisation des services
- L'unification des réseaux
- L'aménagement du territoire communautaire
- L'optimisation des moyens humains, techniques et financiers
- L'amélioration de la qualité de service Clients interne et externe
- Le renforcement de la sécurité des réseaux et systèmes

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil Communautaire à se prononcer sur le renouvellement de cette mise à disposition qui permettra de bénéficier de l'expérience d'un cadre expérimenté en matière de stratégie des systèmes d'information.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux ressources humaines

Vu le Bureau Communautaire réuni le 28 janvier 2019

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 1^{er} février 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le renouvellement de la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial titulaire de la ville d'Agde auprès de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à 50 % de son temps de travail pour une durée de 1 an renouvelable une fois par tacite reconduction dans le cadre de la mise en place d'une DSI mutualisée ;
- **DE REMBOURSER** à la ville d'Agde les coûts salariaux de l'agent concerné au prorata du temps et de la durée de la mise à disposition ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la CAHM ou Monsieur le Vice-Président délégué aux ressources humaines à signer la convention de mise à disposition ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré à CAUX les jours, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 11 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à CAUX (Salle du Peuple), sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 44
- Pouvoirs : 8

Date de convocation :

Lundi 4 Février 2019

Affichage effectué le :

19 FEV. 2019

OBJET :

Mission de suivi Animation de
l'OPAH RU d'Agde 2019-2024 :
lancement de la consultation et
autorisation de signature du
marché

N° 002804

Question N°11 à l'O.J.

Réf. : Commande Publique
Rubrique dématérialisation : 1.1.1
Délibérations, décisions et arrêtés
relatifs aux marchés publics

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, M. Alain LEBAUBE AUMES : M. Jean-Marie AT BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS, Mme Yvette BOUTEILLER CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ FLORENSAC : M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD, M. Alain RYLAUX NIZAS : M. Daniel RENAUD PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE PINET : M. Gérard BARRAU POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe NOISETTE SAINT THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL TOURBES : M. Christian JANTEL VIAS : Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE

Absents Excusés :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ PORTIRAGNES : M. Philippe CALAS

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Jean-Luc CHAILLOU donne pouvoir à M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET FLORENSAC : M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA, Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF VIAS : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à M. Bernard SAUCEROTTE, M. Richard MONEDERO donne pouvoir à M. Armand RIVIERE

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. GAIRAUD, Vice-Président délégué à la commande publique

RECU EN PREFECTURE

Le 19 février 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-054-243400819-20190114-tmc1D0028040

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, la ville d'Agde, l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat ont décidé de mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain à Agde sur la période de 2019 à 2024. Ce dispositif vient s'ajouter à une OPAH RU multi-sites « Hérault Méditerranée » 2018-2023 sur les centres anciens de Bessan, Florensac, Montagnac, Pézenas, St Thibéry et Vias et un PIG « Hérault Méditerranée » sur tout le reste du territoire (inclus Agde hors centre ancien).

Monsieur le vice-président expose que la Communauté d'agglomération souhaite confier le suivi-animation de cette opération à un prestataire pour une durée de 5 ans et que le montant estimatif de cette prestation est de 350 000 € HT.

Ainsi, il propose de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et d'autoriser monsieur le Président à signer le marché à intervenir

Il précise que le marché comprendra une partie à prix global et forfaitaire et une partie à bons de commande.

Les membres du conseil sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué à la commande publique. Propreté voirie

Vu le Bureau Communautaire réuni le 28 janvier 2019

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE LANCER** une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 pour la mission de suivi animation de l'OPAH RU sur Agde ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée à signer le marché à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget Principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à CAUX les jours, mois et an susdits

Le Président,



Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2019

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 44
- Pouvoirs : 8

Date de convocation :

Lundi 4 Février 2019

Affichage effectué le :

19 FEV. 2019

OBJET :

Acquisition de 4 balayeuses
aspiratrices de voirie
compactes : lancement de la
consultation et autorisation de
signature du marché

N° 002805

Question N°12 à l'O.J.

Réf. : Commande publique
Rubrique dématérialisation : 1.1.1
Délibérations, décisions et arrêtés
relatifs aux marchés publics

L'an deux mille dix neuf et le lundi 11 février à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à CAUX (*Salle du Peuple*), sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, M. Alain LEBAUBE AUMES : M. Jean-Marie AT BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS, Mme Yvette BOUTEILLER CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ FLORENSAC : M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD, M. Alain RYLAUX NIZAS : M. Daniel RENAUD PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE PINET : M. Gérard BARRAU POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe NOISSETTE SAINT THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL TOURBES : M. Christian JANTEL VIAS : Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE

Absents Excusés :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ PORTIRAGNES : M. Philippe CALAS

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Jean-Luc CHAILLOU donne pouvoir à M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET FLORENSAC : M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA, Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF VIAS : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à M. Bernard SAUCEROTTE, M. Richard MONEDERO donne pouvoir à M. Armand RIVIERE

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. GAIRAUD Vice-Président délégué à la commande publique, propreté voirie

RECU EN PREFECTURE

Le 19 février 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20190114-4mc100028050

Monsieur le Vice-Président rappelle la volonté du Président d'augmenter en quantité et en qualité les engins de nettoyage. Pour cela, il a été décidé de faire l'acquisition de quatre nouvelles balayeuses aspiratrices de voirie compactes.

Sur la gamme des moyens de propreté urbaine déployés, elles s'intercalent entre les balayeuses de grande capacité chargées de nettoyer les grands axes et les aspirateurs de voirie mis à la disposition des agents de propreté à pied.

L'objectif est d'atteindre un niveau de service élevé tant dans un environnement urbain excessivement fréquenté, qu'au sein des cœurs de village à l'habitat historique ou dans les nouveaux lotissements.

Monsieur le Rapporteur expose qu'au vu du montant estimatif de ces achats, soit 400 000 € HT, il convient de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et d'autoriser monsieur le Président à signer le marché à intervenir

Il précise que le dossier de consultation comprendra une seule tranche ferme.

Les membres du conseil sont invités à se prononcer

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à la commande publique. Propreté voirie
Vu le Bureau Communautaire réuni le 28 janvier 2019
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE LANCER** une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 pour l'acquisition de quatre balayeuses ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée à signer le marché à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget Principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à CAUX les jours, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2019

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 44
- Pouvoirs : 8

Date de convocation :

Lundi 4 Février 2019

Affichage effectué le :

19 FEV. 2019

OBJET :

**Travaux de restauration du
château Laurens : Avenant aux
marchés**

N° 002806

Question N°13 à l'O.J.

Réf. : Commande Publique
Rubrique dématérialisation : 1.1.1
délibérations, décisions et arrêtés
relatifs aux marchés publics

L'an deux mille dix neuf et le lundi 11 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **CAUX (Salle du Peuple)**, sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, M. Alain LEBAUBE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS, Mme Yvette BOUTEILLER **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD, M. Alain RYAUX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe NOISETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE

Absents Excusés :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ **PORTIRAGNES** : M. Philippe CALAS

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Jean-Luc CHAILLOU donne pouvoir à M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA, Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à M. Bernard SAUCEROTTE, M. Richard MONEDERO donne pouvoir à M. Armand RIVIERE

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Robert GAIRAUD, Vice-Président délégué à la commande publique

RECU EN PREFECTURE

Le 21 février 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201810294mc1D00278810-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que les travaux de restauration de la villa Laurens ont débuté en 2016 et que ces derniers doivent être achevés courant 2020.

Monsieur le rapporteur expose qu'au vu de l'avancement du chantier et des expertises techniques apportées par les entreprises, des modifications de programmes sont devenues nécessaires notamment par la DRAC qui a exigé de prendre en compte certains travaux spécifiques. Ainsi, par ordre de services certaines entreprises ont été amenées à réaliser des travaux complémentaires qu'il convient de régulariser par avenant.

Il propose donc aux membres du conseil de passer avec l'ensemble des titulaires des lots ci-dessous les avenants suivants :

- Marché n°16.029 – Lot 1 « Fondations spéciales A 2T2 attribué à URETEK pour un montant de 306 010 € HT un avenant N°2 pour un montant de 11 280.20 € HT
- Marché n°16.030- Lot 2 « gros œuvre » attribué à l'entreprise SOGEA BOURDARIOS pour un montant de 5 638 761.05 € HT un avenant N°3 pour un montant de 435 572.91 € HT
- Marché n°16.031 - Lot 3 « couverture » attribué à l'entreprise BOURGEOIS pour un montant de 188 984.47 € HT un avenant n°2 pour un montant de 6 087.16 € HT

- Marché n°17.042- Lot 4 « menuiserie » attribué à l'entreprise MABREL pour un montant de 903 272.68 € HT un avenant N°2 pour un montant de 14 140 € HT
- Marché n°16.038- Lot 5 « serrurerie – ferronnerie » attribué à l'entreprise SOLATRAG pour un montant de 745 176.07 € HT un avenant N°2 pour un montant de 33 021.48 € HT
- Marché n°16.039 - Lot 7 « décors peints » attribué à l'entreprise ARKANE pour un montant de 643 305.60 € HT un avenant N°2 pour un montant de 4 904.50 € HT
- Marché n°16.041- Lot 11 « lustrerie » attribué à l'entreprise VALUX pour un montant de 87 570 € HT un avenant N°2 pour un montant de 3 620 € HT
- Marché n°16.043- Lot 13 « électricité » attribué à l'entreprise ENGIE INEO pour un montant de 405 152.47 € HT un avenant N°2 pour un montant de 48 189 .92 € HT

Les membres du conseil sont invités à se prononcer

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président,

Vu le Bureau Communautaire du 28 janvier 2019

Vu l'avis favorable de la CAO réunie en date du 7 février 2019

Après en avoir délibéré,

DECIDE L'UNANIMITE

- **DE PASSER** les avenants avec les entreprises tels qu'énoncés ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM ;

Fait et délibéré à CAUX les jours, mois et an susdits

Le Président,



Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 11 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à CAUX (*Salle du Peuple*), sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 44
- Pouvoirs : 8

Date de convocation :

Lundi 4 Février 2019

Affichage effectué le :

19 FEV. 2019

OBJET :

Systemes d'endiguement –
lancement d'un marché à bon de
commande afin de répondre aux
obligations réglementaires

N° 002807

Question N°14 à l'O.J.

Réf. : Commande publique
Rubrique dématérialisation : 1.1.1
Délibérations, décisions et arrêtés
relatifs aux marchés publics

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, M. Alain LEBAUBE AUMES : M. Jean-Marie AT BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS, Mme Yvette BOUTEILLER CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ FLORENSAC : M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD, M. Alain RYAUX NIZAS : M. Daniel RENAUD PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE PINET : M. Gérard BARRAU POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe NOISSETTE SAINT THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL TOURBES : M. Christian JANTEL VIAS : Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE

Absents Excusés :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ PORTIRAGNES : M. Philippe CALAS

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Jean-Luc CHAILLOU donne pouvoir à M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET FLORENSAC : M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA, Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF VIAS : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à M. Bernard SAUCEROTTE, M. Richard MONEDERO donne pouvoir à M. Armand RIVIERE

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. GAIRAUD Vice-Président délégué à la commande publique, propreté voirie

RECU EN PREFECTURE

Le 19 février 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

98_DE-034-249400819-20190114-kmc100028070

Monsieur le Vice-Président délégué à la commande publique, rappelle que, depuis le 1^{er} janvier 2018, le bloc de compétences relatif à la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) a été transféré à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. Dans ce cadre, la CAHM a pour compétence l'entretien et le suivi (hors périodes de crues) de plusieurs digues urbaines de protection contre les inondations

La CAHM n'est propriétaire d'aucune parcelle sur lesquelles sont érigés les ouvrages mais est gestionnaire à minima sur les propriétés municipales (qui constituent parfois l'intégralité d'un ouvrage) et par voie de conventionnement sur une partie des autres propriétés.

A l'heure actuelle, les digues suivantes font l'objet d'un classement : Cazouls d'Hérault, Florensac et Pézenas. Désormais, les arrêtés de classement de digue antérieurs vont devenir caducs, et la CAHM doit définir les ouvrages sur lesquels elle souhaite exercer sa compétence (décret 2015-526).

Monsieur le vice – président expose que cette réglementation impose la réalisation par le gestionnaire de diverses obligations afin d'assurer le suivi des ouvrages de protection.

Afin de répondre à ces dispositions, la CAHM souhaite lancer une consultation sous forme de marché à bons de commande sans minimum ni maximum qui regrouperait les diverses prestations, à savoir :

- dossier de régularisation ou d'autorisation pour le classement de système d'endiguement ;
- dossier d'enquête publique ;
- dossier d'ouvrage et registre de l'ouvrage ;
- étude de danger ;
- visite technique approfondie ;
- rapport de surveillance ;
- consignes écrites de surveillance en toutes circonstances.

Ce marché permettrait à la CAHM de répondre aux obligations réglementaires imposées par le décret 2015-526 et aux prescriptions issues des arrêtés de classement des systèmes d'endiguement.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée délibérante de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et d'autoriser monsieur le Président à signer le marché

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué à la commande publique

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 28 janvier 2019

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE LANCER** une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 pour le système d'endiguement afin de répondre aux contraintes réglementaires
- **DE SOLLICITER** les diverses aides financières pour la réalisation des prestations se rapportant à ce dossier
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget annexe GEMAPI de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à CAUX les jours, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

SÉANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2019

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 44
- Pouvoirs : 8

Date de convocation :

Lundi 4 Février 2019

Affichage effectué le :

19 FEV. 2019

OBJET :

Validation de la convention de
délégation de l'item 1 de la
compétence GEMAPI au
SMBFH

N° 002808

Question N°16 à l'O.J.

Réf. : Environnement
Rubrique dématérialisation : 8.8
environnement

L'an deux mille dix neuf et le lundi 11 février à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à CAUX (Salle du Peuple), sous la présidence de monsieur M. Gilles D'ETTORE,

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, M. Alain LEBAUBE AUMES : M. Jean-Marie AT BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS, Mme Yvette BOUTEILLER CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ FLORENSAC : M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD, M. Alain RYAUZ NIZAS : M. Daniel RENAUD PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE PINET : M. Gérard BARRAU POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe NOISSETTE SAINT THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL TOURBES : M. Christian JANTEL VIAS : Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE

Absents Excusés :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ PORTIRAGNES : M. Philippe CALAS

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Jean-Luc CHAILLOU donne pouvoir à M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET FLORENSAC : M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA, Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF VIAS : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à M. Bernard SAUCEROTTE, M. Richard MONEDERO donne pouvoir à M. Armand RIVIERE

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Mme CHAUDOIR Vice-Présidente déléguée à l'environnement

RECU EN PREFECTURE

Le 19 février 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20190114-1mc1D002808D

Mme Gwendoline CHAUDOIR, Vice-Présidente, déléguée à l'Environnement, rappelle que l'EPTB du bassin du fleuve Hérault a réalisé une réflexion sur l'organisation de la compétence GeMAPI à l'échelle des bassins versants de l'Orb et du Libron. Cette réflexion a associé l'ensemble des EPCI concernés par le territoire du bassin du fleuve Hérault.

A l'issue de cette réflexion, le schéma d'organisation territoriale de la compétence GeMAPI sur ce territoire a été arrêté. Afin d'assurer une cohérence des actions à l'échelle du bassin versant et sa bonne coordination, il a été acté par l'ensemble de ses membres la délégation de l'item 1 de la GeMAPI au SMBFH.

Les nouveaux statuts du syndicat intégrant notamment ces possibilités de délégation ont été validés par le syndicat le 13/11/18 puis par notre Agglomération le 03/12/18.

Afin de déterminer précisément les modalités de délégation de l'item 1, le SMBFH nous propose désormais une convention de partenariat pour 4 ans. Elle vise à cadrer les missions, les objectifs à atteindre ainsi que le cadre financier.

La convention veillera à poursuivre l'objectif général suivant « Définir et mettre en œuvre une stratégie globale à l'échelle d'un bassin ou d'un sous bassin pour l'amélioration du fonctionnement hydraulique, hydromorphologique et hydro-biologique des cours d'eau », partagé par le comité de bassin.

Les principes financiers de cet accord sont bâtis sur 2 enveloppes :

- une part fixe de 22 577.61€/an correspondant à du temps passé par les agents et aux frais de structure
- une part liée aux études externalisées de 8 565.92€/an maximum

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur « l'objet du vote »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de sa Vice-Présidente déléguée à l'environnement.

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 28 janvier 2019

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE VALIDER**, les modalités de cette convention de délégation de la compétence prévue au 1° de l'article L.211-7 du Code de l'environnement,
- **D'AUTORISER**, Monsieur le Président à signer cette convention de délégation,
- **D'INSCRIRE**, les montants correspondants sur le budget annexe GEMAPI

Fait et délibéré à CAUX les jours, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 11 février à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à CAUX (salle du Peuple), sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 52

- Présents : 44

- Pouvoirs : 8

Date de convocation :

Lundi 4 Février 2019

Affichage effectué le :

19 FEV. 2019

OBJET :

Accord-cadre de coopération
pour une gestion durable de
l'eau et des milieux aquatiques
2017-2021 : Demande de
financement du poste de chargée
de mission "Animation
GEMAPI" - 2019 et du poste
d'apprenti « Restauration et
entretien des Milieux
Aquatiques » - 2019

N° 002809

Question N°15 à l'O.J.

Réf. : Environnement
Rubrique dématérialisation : 8.8
Environnement

Madame la Vice-Présidente indique que la CAHM exerce depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence GEMAPI. Dans ce cadre, un chargé de mission est affecté à 50 % sur le volet GEMA et à 50 % sur le volet PI. Aussi la CAHM souhaite solliciter l'Agence de l'Eau pour l'aide au poste sur le volet GEMA exercé en 2019.

Madame le rapporteur décrit les missions qui représentent 50% du temps de travail du chargé de mission pour cette année 2019:

- Suivi et animation de la stratégie de mise en Œuvre de la GEMAPI sur le territoire de la CAHM
- Mise en oeuvre du PPRE du fleuve Hérault
- Renaturation de la Peyne - réalisation des études pré-opérationnelles
- Mise en œuvre des opérations d'entretien et de restauration de cours d'eau

Madame la vice-présidente explique que dans ce cadre, une apprentie a intégré la CAHM afin de compléter l'équipe en place et suivre 2 dossiers en particulier. Par conséquent, la CAHM souhaite solliciter l'Agence de l'Eau pour l'aide à l'animation exercée en 2019.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, M. Alain LEBAUBE **AUMES** : M. Jean-Marie **AT BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS, Mme Yvette BOUTEILLER **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD, M. Alain RYAUX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe NOISSETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE

Absents Excusés :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ **PORTIRAGNES** : M. Philippe CALAS

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Jean-Luc CHAILLOU donne pouvoir à M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA, Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à M. Bernard SAUCEROTTE, M. Richard MONEDERO donne pouvoir à M. Armand RIVIERE

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Mme CHAUDOIR, Vice-Présidente déléguée à l'environnement

RECU EN PREFECTURE

Le 19 février 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20190114-fmc1D0028090

Madame le rapporteur décrit également les missions qui représentent 50% du temps de travail annuel :

- La restauration et entretien des cours d'eau de la basse vallée de l'Hérault
- La restauration du réseau principal de la zone des Verdisses

Madame le rapporteur précise que ces postes seront inscrits dans la convention 2019-2021 de l'Accord-Cadre 2017-2021 en cours d'élaboration et qui intégrera les priorités du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Ces deux postes sont potentiellement subventionnés par l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 % du coût des postes (salaire brut annuel chargé et frais de fonctionnement) dont les enveloppes prévisionnelles sont respectivement de 55 000 € et 22 500 €. Le financement pour ces postes doit être sollicité annuellement.

Madame le rapporteur ajoute que l'acquisition d'un véhicule de terrain est nécessaire pour la réalisation des missions des deux chargés de mission au sein du service environnement. Aussi la CAHM souhaite solliciter l'Agence de l'Eau pour l'acquisition de ce véhicule qui sera inclus dans la demande de subvention du poste d'animation de la GEMAPI à hauteur de 50%.

En conséquence, Madame le rapporteur invite les membres du Conseil Communautaire à autoriser son Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse les demandes de financements suivantes, comprenant les frais de fonctionnement liés au salaire et charges, les frais de déplacement, d'entretien véhicule, dépenses formation etc... :

- poste de chargée de mission «Animation GEMAPI», sur une base de 55 000 € de coût prévisionnel pour l'année 2019 financé à hauteur de 27 500 € soit 50 % du coût prévisionnel ;
- acquisition d'un véhicule sur la base d'un coût prévisionnel de 16 722,26 € HT financé à hauteur de 8 361,13 € soit 50% du coût prévisionnel ;
- poste d'apprenti « Restauration et entretien des Milieux Aquatiques » », sur une base de 22 500 € de coût prévisionnel pour l'année 2019 financé à hauteur de 11 250 € soit 50 % du coût prévisionnel ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de sa Vice-Présidente déléguée à l'environnement

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 28 janvier 2019

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE SOLLICITER** auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse le financement du poste de chargé de mission «Animation GEMAPI» pour l'année 2019 ainsi que l'acquisition d'un véhicule ;
- **DE SOLLICITER** auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse le financement du poste d'apprenti «Animation « Restauration et entretien des Milieux Aquatiques » pour l'année 2019 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à Caux les jours, mois et an susdits

Le Président,



Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2019

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 44
- Pouvoirs : 8

Date de convocation :

Lundi 4 Février 2019

Affichage effectué le :

19 FEV. 2019

OBJET :

Candidature de la CAHM à
l'Appel à projet FISAC édition
2018

N° 002810

Question N°17 à l'O.J.

Réf. : Cohésion urbaine et sociale
Rubrique dématérialisation : 8.5
Politique de la Ville, Habitat, Logement

L'an deux mille dix neuf et le lundi 11 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à CAUX (Salle du Peuple), sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, M. Alain LEBAUBE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS, Mme Yvette BOUTEILLER **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD, M. Alain RYLAUX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe NOISSETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE

Absents Excusés :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ **PORTIRAGNES** : M. Philippe CALAS

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Jean-Luc CHAILLOU donne pouvoir à M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA, Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à M. Bernard SAUCEROTTE, M. Richard MONEDERO donne pouvoir à M. Armand RIVIERE

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. D'ETTORE, Président de la CAHM

RECU EN PREFECTURE

Le 19 février 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20190111-enc1D0028100

- Considérant le Contrat de Ville d'Agde pour la période 2015/2020, piloté par La CAHM mentionnant dans le Pilier Développement Economique / Emploi, le recrutement par la CAHM d'un(e) manager commercial qui œuvrerait prioritairement dans le quartier prioritaire Politique de la Ville d'Agde.
- Considérant l'ensemble des études réalisées en 2017 et 2018 dans le cadre du protocole du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) dont « L'étude stratégique pour la revitalisation du tissu économique pour le quartier NPNRU, centre ancien d'Agde », indiquant notamment la nécessité de recruter un(e) manager commercial sur ce quartier
- Considérant le Comité de Pilotage du Contrat de Ville, du NPNRU, du Programme Action Cœur de Ville et du FISAC, en date du 27 septembre 2018.
- Considérant la signature de la Convention Action Cœur de Ville en date du 29 octobre 2018 entre la Ville d'Agde, la CAHM, Monsieur le Préfet de l'Hérault délégué de l'ANRU et de l'ANAHI et les partenaires institutionnels associés (CDC, Région, Epareca, Action Logement, EPF, Viaterria).
- Considérant l'appel à projet 2018 du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) lancée par le Ministère de l'Economie et des Finances et pilotée par la Direccte 34.

- Considérant les compétences de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée suite à l'arrêté préfectoral N°2016-I-1350 du 23 décembre 2016 relatif au développement économique, à la politique locale du commerce et aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

Les modalités d'intervention du FISAC et les priorités gouvernementales sont notamment celles-ci :

- Le commerce est un secteur essentiel de l'économie, premier créateur d'emplois, représentant plus de 10% du PIB.
- Les commerces, les entreprises artisanales et les services de proximité jouent également un rôle essentiel en matière d'aménagement du territoire, de redynamisation des centres-villes et des quartiers, d'animation, de création ou renforcement du lien social et d'emplois.
- Avec le plan Action Cœur de Ville, le Gouvernement entend donner un nouvel élan aux territoires en s'attaquant, aux côtés des acteurs locaux, aux difficultés structurelles qui ont abouti à une réelle perte d'attractivité des centres urbains, en particulier des villes moyennes.
- Le FISAC donnera une priorité à la revitalisation des centres villes objets d'une opération de revitalisation du territoire (ORT) ou d'une convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » et financera notamment l'ingénierie commerciale nécessaire aux communes et intercommunalités (co-financement de poste de manager commercial notamment)

Les 3 priorités thématiques de l'appel à projet édition 2018 pour les opérations collectives en milieu urbain sont :

- L'ingénierie nécessaire à la réussite des projets de redynamisation commerciale (conseils, diagnostics, accompagnements des commerçants, interventions de managers de centre-ville...)
- Le développement de l'usage des outils numériques par les commerçants et les artisans
- La modernisation, la diversification, l'accessibilité ainsi que la sécurisation des entreprises de proximité existantes

Les dossiers présentés au titre d'une opération collective devant impérativement comporter au moins une action se rapportant à deux des trois priorités définies ci-dessus.

Les aides du FISAC aux collectivités publiques pour les opérations en milieu urbain sont :

1) Principales dépenses de fonctionnement éligibles :

- Recrutement d'un(e) manager (forfait de 15 000€ par an pour un emploi à temps plein)
- Actions de communication, de promotion et d'animation en partenariat avec les associations de professionnels

2) Principales dépenses d'investissement éligibles :

- Achat de locaux d'activité (hors fonds commerciaux)
- Signalétique

Taux de participation :

- 30% en fonctionnement
- 20% en investissement

Conditions :

- Les aides financières maximales susceptibles d'être accordées ne peuvent excéder 400 000€ pour une opération concernant les quartiers de la Politique de la Ville
- Le financement d'une action par le FISAC est subordonné à la condition qu'elle ne bénéficie pas par ailleurs d'un autre financement de l'Etat.

Afin de redynamiser le centre ancien d'Agde, classé en périmètre prioritaire de la Politique de la Ville, quartier NPNRU et Action Cœur de Ville, la CAHM, en partenariat avec la ville d'Agde, les Chambres consulaires de l'Hérault, signataires du Contrat de Ville et les associations de commerçants du centre-ville d'Agde a décidé de répondre à l'appel à projet FISAC édition 2018 afin d'obtenir des co-financements pour les actions suivantes :

- Le recrutement d'un(e) manager commercial
- L'achat et le réaménagement de rez de chaussée commerciaux dans les principales rues commerçantes du centre ancien
- Le développement de l'usage des outils numériques par les commerçants et les artisans
- La modernisation, la diversification, l'accessibilité ainsi que la sécurisation des entreprises de proximité existantes

Il est proposé à l'assemblée délibérante de déposer un dossier de candidature à l'appel à projet FISAC édition 2018, auprès de la DIRECCTE Occitanie.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 28 janvier 2019
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la candidature de la CAHM au FISAC édition 2018
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer toutes les pièces se rapportant au dossier
- **DIT** que cette délibération sera notifiée aux communes et aux services de l'Etat.

Fait et délibéré à CAUX les jours, mois et an susdits

Le Président,



Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2019

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 44
- Pouvoirs : 8

Date de convocation :

Lundi 4 Février 2019

Affichage effectué le :

19 FEV. 2019

OBJET :

Convention de partenariat avec
FDI SACICAP 2019

N° 002811

Question N°18 à l'O.J.

Ref. : Politique d'action en matière
d'habitat
Rubrique dématérialisée : 8.5
Politique de la Ville, Habitat,
Logement

L'an deux mille dix neuf et le lundi 11 février à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à CAUX (salle du Peuple), sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, M. Alain LEBAUBE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS, Mme Yvette BOUETILLER **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD, M. Alain RYAUX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe NOISETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE

Absents Excusés :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ **PORTIRAGNES** : M. Philippe CALAS

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Jean-Luc CHAILLOU donne pouvoir à M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA, Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à M. Bernard SAUCEROTTE, M. Richard MONEDERO donne pouvoir à M. Armand RIVIERE

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. PEPIN BONET, Vice-Président délégué à l'Habitat

RECU EN PREFECTURE

Le 19 février 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-054-245400819-20190114-enc1D0028110

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a mis en place un partenariat avec FDI SACICAP (Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété) en 2017 pour l'octroi de prêts avantageux aux propriétaires occupants modestes qui rencontrent des difficultés pour boucler le plan de financement des travaux de réhabilitation de leur logement, dossiers traités dans le cadre des opérations d'OPAH RU et de FIG. Ce dispositif permet de leur financer le reste à charge sur les travaux subventionnés par l'Anah et la CAHM, ainsi que l'avance des subventions.

Une convention signée en 2017 sur la période expérimentale de septembre à décembre a bien fonctionné. Le partenariat en 2018 a donc été réitéré.

L'objectif de cette convention est de favoriser la réalisation de projets de réhabilitation pour lesquels les financements complémentaires indispensables au règlement de l'avance des subventions et/ou du reste à charge, sont difficiles voire impossible à obtenir compte tenu du caractère social des dossiers.

Sur l'année 2018, 6 dossiers de propriétaires occupants ont reçu un avis favorable pour le préfinancement de subventions publiques ou le financement du reste à charge pour leurs travaux de rénovation. Au total, 67 461€ de prêts ont été accordés :

- 56 102 € de prêts d'avance de subventions publiques
- 11 359 € de financements de reste à charge

Les publics concernés sont les propriétaires occupants et les copropriétés bénéficiaires d'une subvention de l'Anah sur le territoire de la CAHM, effectuant des travaux :

- d'amélioration de la performance énergétique
- de sortie d'insalubrité ou de péril,
- de réhabilitation lourde
- d'autonomie

Le financement lié au reste à charge : prêt travaux missions sociales

Ce prêt permet aux propriétaires de financer leur reste à charge à un taux d'intérêt peu élevé.

Durée : de 12 à 156 mois

Montant : de 1 000 € à 30 000 €

Garantie : promesse d'affectation hypothécaire selon appréciation du dossier

Assurance emprunteur : facultative

Taux fixe : 2,92 % TAEG

Report : première mensualité à trois mois

Frais de dossier : néant

Remboursement anticipé : sans frais

Le pré - financement des subventions : prêt avance sur subvention

Ce prêt, assorti d'une procuration faite par le propriétaire à FDI SACICAP, permet de payer les artisans directement, sans attendre le paiement de la subvention par l'Anah.

Report : 18 mois dans le cas d'un logement individuel, 24 mois dans le cadre d'une copropriété

Durée : 24 mois en phase d'amortissement (pour un delta supérieur à 1 000 € entre le montant avancé et les subventions accordées)

Garantie : mandat pour percevoir les aides et subventions de la part des financeurs

Assurance emprunteur : facultative

Taux : 0 % (frais pris en charge par FDI SACICAP)

Frais de dossiers : 295 € pris en charge par FDI SACICAP

Remboursement anticipé : sans frais

L'enveloppe globale mobilisée par FDI SACICAP sur la période 2019 est de 150 000 €

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur la convention de partenariat avec FDI SACICAP 2019.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'habitat

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 28 Janvier 2019

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat avec FDI SACICAP joint en annexe de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la CAHM à signer la convention ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier ;

Fait et délibéré à CAUX les jours, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 11 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à CAUX (*Salle du Peuple*), sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 44
- Pouvoirs : 8

Date de convocation :

Lundi 4 Février 2019

Affichage effectué le :

19 FEV. 2019

OBJET :

Bilan de la production parc
public 2018

N° 002812

Question N°19 à l'O.J.

Réf. : Habitat
Rubrique dématérialisation : 8.5
Politique de la Ville, Habitat, Logement

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES
AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, M. Alain LEBAUBE
AUMES : M. Jean-Marie AT
BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS, Mme Yvette BOUTEILLER
CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS
CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE
CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ
FLORENSAC : M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF
LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA
MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT
NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD, M. Alain RYLAUX
NIZAS : M. Daniel RENAUD
PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE
PINET : M. Gérard BARRAU
POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE
PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe NOISETTE
SAINT THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU
ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL
TOURBES : M. Christian JANTEL
VIAS : Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE

Absents Excusés :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT
PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ
PORTIRAGNES : M. Philippe CALAS

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Jean-Luc CHAILLOU donne pouvoir à M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET
FLORENSAC : M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA, Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF
VIAS : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à M. Bernard SAUCEROTTE, M. Richard MONEDERO donne pouvoir à M. Armand RIVIERE

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. PEPIN-BONET Vice-Président délégué à l'habitat

RECU EN PREFECTURE

Le 19 février 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20190114-enc1D6028120

Monsieur le Vice-Président rappelle que la production des logements sociaux sur le territoire de la CAHM est initiée conformément à son PLHI (Programme Local de l'Habitat Intercommunal) et à la convention « des aides à la pierre » depuis 2006.

Le Rapporteur expose le bilan de la production 2018 :

Concernant les logements locatifs, les programmes dont le Président de la CAHM a signé les décisions d'attribution de subventions et d'agrément pour l'obtention des prêts s'y référant sont :

AGDE : 180 logements notifiés

PROMOLOGIS : « Les Caves Richemer », 30 logements locatifs sociaux dont 10 PLAI, 20 PLUS

Le montant du financement :

. de l'Etat est de..... 81 000.00 €

. de la CAHM est de.....132 000.00€

Le coût total de l'opération est de 3 760 221.00 € TTC.

PROMOLOGIS : «Les Portes de la Mer», 51 logements locatifs sociaux dont 17 PLAI, 34 PLUS

Le montant du financement :

. de l'Etat est de..... 137 700.00€

. de la CAHM est de.....224 400.00€

Le coût total de l'opération est de 6 979 661.00€ TTC.

3 F IMMOBILIERE MEDITERRANEE :« Mont Saint Loup», 42 logements locatifs sociaux dont 14 PLAI, 28 PLUS

Le montant du financement :

. de l'Etat est de..... 113 400.00€

. de la CAHM est de.....184 800.00€

Le coût total de l'opération est de 4 946 155.00€ TTC.

SA Patrimoine : « Les Jardins d'Atis» , 57 logements locatifs sociaux dont 18 PLAI, 39 PLUS

Le montant du financement :

. de l'Etat est de..... 145 800.00€

. de la CAHM est de.....249 000.00€

Le coût total de l'opération est de 7 505 601.40€ TTC.

FLORENSAC: 20 logements notifiés

Hérault Habitat : « Boulevard Victor Hugo», 20 logements locatifs sociaux dont 6 PLAI, 14 PLUS

Le montant du financement :

. de l'Etat est de..... 42 600.00€

. de la CAHM est de.....86 800.00€

Le coût total de l'opération est de 2 469 400.00€ TTC.

MONTAGNAC : 62 logements notifiés

Hérault Habitat : « Ancienne Gendarmerie », 20 logements locatifs sociaux dont 6 PLAI, 14 PLUS

Le montant du financement :

. de l'Etat est de..... 42 600.00€

. de la CAHM est de..... 86 800.00€

Le coût total de l'opération est de 2 877 492.74 € TTC.

Hérault Habitat : « Ancienne Gendarmerie », 6 logements locatifs sociaux dont 2 PLAI, 4 PLUS

Le montant du financement :

. de l'Etat est de..... 16 000.00€

. de la CAHM est de..... 26 400.00€

Le coût total de l'opération est de 1 064 248.05 € TTC.

Hérault Habitat : « Rue du 8 mai 1945 », 36 logements locatifs sociaux dont 12 PLAI, 24 PLUS

Le montant du financement :

. de l'Etat est de..... 85 200.00€

. de la CAHM est de..... 158 400.00€

Le coût total de l'opération est de 5 076 330.00 € TTC.

VIAS: 36 logements notifiés

Promologis : « Les Ombrines », 36 logements locatifs sociaux dont 12 PLAI, 24 PLUS

Le montant du financement :

. de l'Etat est de..... 85 200.00 €

. de la CAHM est de....158 400.00 €

Le coût total de l'opération est de 4 475.197 € TTC.

B) Récapitulatif 2018 : Logements locatifs sociaux par commune

Commune	Localisation	Opérateur	Nbr de LLS	PLAI	PLUS	PLS
Agde	Les Caves Richemer	Promologis	30	10	20	0
Agde	Mont Saint Loup	3F immobilière	42	14	28	0
Agde	Les Jardins d'Atis	SA Patrimoine	57	18	39	0
Agde	Les Portes de la Mer	Promologis	51	17	34	0
Florensac	Bd Victor Hugo	Hérault Habitat	20	6	14	0
Montagnac	Ancienne Gendarmerie	Hérault Habitat	20	6	14	0
Montagnac	Ancienne Gendarmerie	Hérault Habitat	6	2	4	0
Montagnac	8 mai 1945	Promologis	36	12	24	0
Vias	Les Ombrines	Promologis	36	12	24	0
TOTAL			298	97	201	0

Bilan financier :

Les subventions totales engagées sur ces opérations sont respectivement de :

➤ ETAT = 1 307 000.00€

➤ CAHM = 749 500.00€

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil Communautaire à acter la production de logement sociaux 2018 et la notification des financements délégués par l'Etat et ceux délégués par la CAHM tels que sus-exposés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'habitat
Vu le Bureau Communautaire réuni le 28 janvier 2019

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PRENDRE ACTE** des opérations de logements sociaux 2018 et leurs financements ci-dessus énumérés ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer la convention ou l'avenant ou le contrat ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier ;
- **D'AUTORISER LE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM ;

Fait et délibéré à CAUX les jours, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 11 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à CAUX (salle du peuple), sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 44
- Pouvoirs : 8

Date de convocation :

Lundi 4 Février 2019

Affichage effectué le :

19 FEV. 2019

OBJET :

Convention d'anticipation
foncière EPF Pézenas

N° 002813

Question N°20 à l'O.J.

Réf. : Politique d'action en matière
d'habitat
Rubrique dématérialisée : 8.5
Politique de la ville, habitat, logement

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, M. Alain LEBAUBE AUMES : M. Jean-Marie AT BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS, Mme Yvette BOUTEILLER CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE CAZOLS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ FLORENSAC : M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD, M. Alain RYAUX NIZAS : M. Daniel RENAUD PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE PINET : M. Gérard BARRAU POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe NOISETTE SAINT THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL TOURBES : M. Christian JANTEL VIAS : Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE

Absents Excusés :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ PORTIRAGNES : M. Philippe CALAS

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Jean-Luc CHAILLOU donne pouvoir à M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET FLORENSAC : M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA, Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF VIAS : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à M. Bernard SAUCEROTTE, M. Richard MONEDERO donne pouvoir à M. Armand RIVIERE

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. PEPIN-BONET Vice-Président délégué à l'Habitat

RECU EN PREFECTURE

Le 19 février 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-054-243400819-20190114-4nc1D602813D

Monsieur le vice-président explique que le protocole de partenariat entre la CAHM et l'EPF LR, approuvé lors du conseil communautaire du 9 juillet 2018, a pour objectif de maîtriser du foncier dont les acquisitions et le portage sont assurés par l'EPF sur des secteurs définis par un projet communal notamment, et d'y produire des logements sociaux.

Les enjeux stratégiques de ce partenariat sont :

- de maîtriser du foncier
- d'en faire assurer le portage par l'EPF
- et, à terme, de pouvoir réaliser le projet communal structurant pour la commune et d'apporter une réponse en termes de production de logements sociaux.

Les conventions opérationnelles portent sur :

- l'intervention de l'EPF qui est d'assurer une veille foncière, de réaliser les études, diagnostics...du foncier et de mobiliser les bailleurs sociaux
- l'intervention de la commune qui consiste à définir son projet sur le secteur retenu, à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires à sa réalisation et mobiliser les bailleurs sociaux
- l'intervention de la CAHM qui est
 - . selon sa compétence habitat, de piloter et coordonner les actions et les acteurs,
 - . d'apporter un appui particulier en matière d'urbanisme et foncière
 - . de mobiliser les bailleurs sociaux

sans qu'il n'y ait de risque financier particulier, pour elle, sachant que dans le cas où les opérations n'aboutiraient pas ce serait à la commune de racheter les terrains mobilisés.

Les conventions d'anticipation foncière portent sur l'intervention de l'EPF qui s'engage à acquérir, à mettre en place les outils nécessaires à la protection à l'anticipation foncière et à la régulation des prix, à réaliser les travaux, si nécessaire, de mise en sécurité et les études techniques s'y rattachant.

Par conséquent, le rapporteur expose que dans ce cadre, la commune de PEZENAS, la CAHM et l'EPF décident de passer une convention d'anticipation foncière tripartite déterminant le domaine et les modalités d'intervention de chaque partie, en incluant la production d'au moins 30 % de logements locatifs sociaux :

Le rapporteur développe que celle-ci concernera le secteur sauvegardé élargi (v. annexe 1 de la convention) objet d'une opération de requalification de centre ancien à vocation d'habitat. Elle aura une durée de 5 ans.

L'EPF LR mobilise 1 000 000€ pour l'anticipation foncière sur ce secteur.

Les principes d'acquisition et vente des terrains ou immeubles sont :

- l'acquisition qui peut se faire à l'amiable ou par délégation du droit de préemption à l'EPF, par délégation du droit de priorité de l'EPF, par expropriation avec accord de la commune et par voie de délaissement.
- le prix de vente correspond au prix d'achat augmenté des frais accessoires (notaire, géomètre, publicité ...), aux frais de gestion, aux dépenses de remise en état du foncier, aux frais financiers éventuels liés au remboursement d'un emprunt
- la vente se fait en priorité à la commune mais aussi à un bailleur social, un aménageur, la CAHM si nécessaire.

La mise en œuvre de ces conventions sera menée en étroite collaboration entre les parties.

Les présentes conventions feront aussi l'objet de décisions de l'EPF et de la commune de Pézenas par le biais de délibérations.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de valider ce partenariat ainsi que les conventions et d'autoriser le président à les signer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'habitat

Vu le Bureau Communautaire du 28 janvier 2019

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer les conventions tripartites d'anticipation foncière entre l'Etablissement Public Foncier, la commune de Pézenas et la CAHM.
- **DIT QUE** les conventions feront l'objet de décisions de l'EPF et la Commune de Pézenas ;

Fait et délibéré à CAUX les jours, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2019

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 52

- Présents : 44
- Pouvoirs : 8

Date de convocation :

Lundi 4 Février 2019

Affichage effectué le :

19 FEV. 2019

OBJET :

Convention de partenariat avec
les Compagnons Bâisseurs 2019

N° 002814

Question N°21 à l'O.J.

Réf. : Habitat
Rubrique dématérialisation : 8.5
Politique de la Ville, Habitat,
Logement

L'an deux mille dix neuf et le lundi 11 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à CAUX (Salle du Peuple.), sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, M. Alain LEBAUBE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS, Mme Yvette BOUTEILLER **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD, M. Alain RYAUX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe NOISSETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE

Absents Excusés :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ **PORTIRAGNES** : M. Philippe CALAS

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Jean-Luc CHAILLOU donne pouvoir à M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA, Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à M. Bernard SAUCEROTTE, M. Richard MONEDERO donne pouvoir à M. Armand RIVIERE

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. PEPIN-BONET Vice-Président délégué à l'habitat

RECU EN PREFECTURE

Le 19 février 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-054-243406819-20190114-1mcf09028140

Monsieur le Vice-Président rappelle que les Compagnons Bâisseurs œuvrent sur notre territoire depuis plus de dix ans, au titre de leur compétence spécifique sur l'auto-réhabilitation accompagnée (ARA) de familles en difficultés, par le biais de « chantiers propriétaires occupants ». Cette action a pour objectif de faire face aux situations de mal-logement repérées par les acteurs locaux.

L'action « chantiers propriétaires occupants » mobilise les dispositifs de droits communs liés à l'amélioration de l'habitat (OPAH, PIG, Anah, ...) pour sortir des logements de l'insalubrité et de la vétusté, en accompagnant notamment leurs propriétaires occupants dans la réalisation des travaux. Les objectifs sont de :

- Maintenir les personnes dans leur logement
- Améliorer les conditions de l'habitat
- Lutter contre la précarité énergétique

L'objectif quantitatif à atteindre en 2019 est l'accompagnement de 4 à 5 propriétaires occupants et la réalisation de 2 chantiers sur le territoire de la CAHM.

Les Compagnons Bâisseurs interviennent également sur l'ARA locataire en les accompagnant dans la réalisation de petits travaux d'entretien.

Ils agissent aussi dans le cadre du Quartier Prioritaire de la Ville d'Agde au travers :

- d'un Espace Ressource Habitat où se déroulent des ateliers bricolage de type « les éco-gestes dans le logement », « entretenir le réseau électrique du logement », « tirer une ligne électrique supplémentaire à partir du tableau électrique » ...
- d'une ARA copropriété, afin de favoriser la cohésion au sein des copropriétés par l'accompagnement à la réalisation de travaux sur les parties communes : installation de boîtes aux lettres, mise en peinture de la cage d'escalier, éclairage de la cage d'escalier..

Monsieur le Vice-Président précise qu'en 2018 les Compagnons bâtisseurs ont accompagné 5 ménages et 1 chantier a été réalisé sur le territoire de la CAHM.

Au vu du bilan de l'année 2018 et des objectifs fixés pour 2019, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de poursuivre ce partenariat par le renouvellement de la convention de partenariat avec les Compagnons bâtisseurs qui prévoit une participation financière de 4 000 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'Habitat
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 28 janvier 2019
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat avec les Compagnons Bâtisseurs ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la CAHM à signer la convention ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier ;
- **D'ALLOUER** à l'Association une subvention de 4 000 € pour l'exercice 2019
- **DE PRELEVER** la dépense correspondante sur le budget principal de la CAHM

Fait et délibéré à CAUX les jours, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 11 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à CAUX (salle du peuple), sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 44
- Pouvoirs : 8

Date de convocation :

Lundi 4 Février 2019

Affichage effectué le :

19 FEV. 2019

OBJET :

Paiement de la subvention
façade dossier 1 rue St Sever/23
rue Chassefières à Agde

N° 002815

Question N°22 à l'O.J.

Réf. : Politique d'action en matière
d'habitat
Rubrique dématérialisée : 8.5 politique
de la ville, habitat, logement

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, M. Alain LEBAUBE **AUMES :** M. Jean-Marie AT **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS, Mme Yvette BOUTEILLER **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD, M. Alain RYLAUX **NIZAS :** M. Daniel RENAUD **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET :** M. Gérard BARRAU **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe NOISSETTE **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL **TOURBES :** M. Christian JANTEL **VIAS :** Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE

Absents Excusés :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ **PORTIRAGNES :** M. Philippe CALAS

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Jean-Luc CHAILLOU donne pouvoir à M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA, Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **VIAS :** M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à M. Bernard SAUCEROTTE, M. Richard MONEDERO donne pouvoir à M. Armand RIVIERE

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Stéphane PEPIN BONET, Vice-Président délégué à l'Habitat

RECU EN PREFECTURE

Le 19 février 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

89_DE-034-243400819-20190114-enc100028150

Monsieur le Vice-Président rappelle que des subventions pour un montant total de 11 550 € pour le ravalement des façades du 1 rue Saint Sever et 23 rue Chassefières à Agde ont été notifiées le 20 décembre 2012 dans le cadre de l'action façade 2012/2017.

Une prorogation de 2 ans jusqu'au 20 décembre 2017 a été accordée à la SCI Saint Sever pour adresser la demande de paiement de la subvention.

Vu l'importance du projet et sa complexité en terme de financement et de technicité, les travaux n'ont pas pu être terminés dans les temps. Les délais de demande de paiement des subventions ont donc été dépassés.

Or ces deux façades participent fortement à la requalification du centre ancien d'Agde,

Par conséquent, Monsieur le Vice-Président propose d'autoriser le paiement de ces subventions pour un montant total de 11 550 €, à la SCI St Sever, malgré le délai dépassé.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur le paiement de ces subventions.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'habitat.
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 28 janvier 2019
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** le paiement des subventions à la SCI St Sever pour un montant total de 11 550 € ;
- **D'INSCRIRE** au Budget principal de la CAHM les crédits nécessaires de 11 550 € ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM ;

Fait et délibéré à CAUX les jours, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE